



Recommandation 11 (1949)

Politique en matière de crédit

Assemblée parlementaire

(Doc. 71, titre I, § 3)

L'Assemblée Consultative demande au Comité des Ministres de créer un organisme permanent chargé d'organiser des consultations entre les banques centrales d'émission sur la politique en matière de crédit et d'assurer la coordination des politiques de crédit.

